

Je répare ... et ça repart : le réseau Répar'Acteurs

Pourquoi jeter, alors que nous pouvons faire réparer ?

Nous jetons tous entre 16 et 20 kilos d'objets et équipements par an.

Pourtant il existe beaucoup de métiers qui savent les remettre en état de marche. Faire réparer nos objets c'est à la fois moins jeter, donc faire un geste pour l'environnement et faire travailler des acteurs de l'économie locale.

QU'EST CE QU'UN "RÉPAR'ACTEURS" ?

Un "Répar'Acteurs" s'engage à favoriser la réparation plutôt que la vente et contribue ainsi à :

- Prolonger l'utilisation d'un objet
- Economiser matières premières, eau et énergie
- Limiter le transport de produits neufs et le rejet de gaz à effet de serre

Cet engagement est formalisé dans le cadre d'une charte.

"Répar'Acteurs" vise l'ensemble des réparateurs tous secteurs confondus excepté les réparateurs automobiles et les chantiers navals (réparation/maintenance).

Exemples de secteurs d'activité concernés : réparateurs d'instruments de musique,

de matériels électroniques, de matériels optiques, d'équipements électriques, d'outils de jardins, d'entretien de climatisation et chaufferie, de matériel informatique, de matériel électroménager, de cycles et motocycles, de meubles, de couteaux, de ciseaux, de meubles, d'articles en cuir, d'articles d'horlogerie et bijouterie, de retouches coutures.

DES PROFESSIONNELS S'ORGANISENT

Leur métier, c'est de faire revivre les objets endommagés



proximité qui peut générer des emplois.

LES "RÉPAR'ACTEURS" SOUTENUS PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANT DE BRETAGNE

Pour soutenir ces artisans, la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a lancé en 2015 le label "Répar'Acteurs", en lien avec les Chambres de Métiers Départementales.

300 "RÉPAR'ACTEURS" BRETONS QUI FONT DE LA RÉPARATION LEUR MÉTIER

Aujourd'hui 300 "Répar'Acteurs" sont référencés en Bretagne, dont 77 en Côtes d'Armor. Ces "Répar'Acteurs" sont désormais à proximité, rendez vous sur :

Le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor dès la page d'accueil : www.cma22.bzh
Départements 22 / 29 : Fanny Le Louët au 02 96 76 27 17
• Campus de l'Artisanat et des Métiers

CS 90051 /
22 440 Ploufragan
• Tél. : 02 96 76 26 26
• Le site de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat : www.crma.bzh/annuaire-reparacteurs
• Les "Répar'Acteurs" sont également présents sur facebook sur une page "Répar'Acteurs Bretagne"

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel : mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Abigaïl DE ALMEIDA
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaëlle ROUSSEAU

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ LA SÉCURITÉ LORS DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PLANCOËT

A l'approche de la période hivernale, le S.I.T.S. de Plancoët souhaite continuer ses actions de sensibilisation des élèves à la sécurité.

Fais toi voir, même dans le noir !

Pour l'année scolaire 2016-2017, 490 élèves utilisent les cars du S.I.T.S. pour se rendre

à leur établissement (collèges de Plancoët et de Créhen). Leur cheminement au bord des chaussées présente un risque sur lequel il convient de les alerter. La pénombre, la nuit ou le mauvais temps accentuent le danger, d'où la nécessité pour les élèves d'être bien visibles sur la voirie et aux abords des arrêts de car. Il est donc préconisé non seulement de porter des vêtements

de couleurs claires mais aussi des éléments réfléchissants et notamment le gilet « jaune ». Remarques : De nuit, un piéton sans gilet n'est visible qu'à 30m (soit la distance parcourue par un véhicule à 130km/h, en moins d'une seconde). Avec le gilet, sa visibilité est portée à 160m. Le jour, le gilet permet d'être vu à 300m contre 100m sans cet équipement de sécurité.



Ceinture de sécurité : Les parents sont responsables

Pendant tout le trajet, chaque élève doit être assis à sa place et ne la quitter qu'au moment de la descente. Conformément à la réglementation en vigueur, il doit obligatoirement attacher la ceinture de sécurité dès lors que le siège qu'il occupe est équipé. Les passagers ne respectant pas l'obligation du port de la ceinture de sécurité dans les autocars équipés, sont passibles d'une contravention de 4e classe soit 135 euros.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 7
OCTOBRE
2016

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Chantal BOUAN
Gwenaelle BROCHARD
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Mireille MENIER
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Paul LA DROITTE
(procuration à Françoise NEUTE),
Régine LEBORGNE,
Bernard LETORT
(procuration à Jean-Claude CADE)

• Infos du Conseil Communautaire : Création d'un office du tourisme unique dans le cadre de Dinan Agglomération

Le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un Office de tourisme communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017. Il a également validé la mise en place d'une taxe de séjour pour tous les types d'hébergements à compter du 01/01/2017; la période de perception de cette taxe au réel sera réalisée sur l'année civile.

• La commune achète une parcelle de terrain à Bellenraye

Suite au document proposé par le géomètre validé en séance du 24 juin 2016, le conseil municipal accepte d'acquérir la parcelle cadastrée A n°1559 d'une superficie de 1 169 m², (correspondant à l'accès au

Moulin de Bellenraye) pour 4 000 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune. Pour rappel, le SMAM fait de son côté l'acquisition de la partie digue d'une superficie de 600 m² pour 4 000 € également

• Un point sur le Plan Prévisionnel de Préventions des Inondations du Bassin Versant de l'Arguenon pour 2017

Au printemps 2016, tous les acteurs concernés (EPCI, communes, SMAP, SMAM, Département des Côtes d'Armor) ont approuvé le projet de PAPI 2017-2020.

Après différents processus à mettre en place par l'ensemble des acteurs et la validation de plusieurs étapes du projet (demandes de subventions, de financements publics, appels d'offres...), le conseil municipal approuve le Programme

d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2017.

Le Maire rappelle que le coût financier prévisionnel pour la commune de 2017 à 2020 sera de 7 250€ prévoyant deux actions : la pose de repères de crues en 2017 (125 €) puis l'étude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire en 2018 (3 750 €) et 2019 (3 375 €).

• La Commune reçoit un legs de M^{me} VERON

Mme VERON Yvonne née Guérin en 1920 à ST LORMEL ayant demeuré à La Ville Moussard, décédée le 16 mars 2016 a légué à la commune une somme de 21 046,05 €. Le conseil municipal décide d'accepter ce legs et envisage d'organiser une réunion de travail afin de définir l'affectation de cette somme.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal

• **Gestion de l'eau potable : création du "Syndicat des Frémur"**

À compter du 1^{er} janvier 2017 sera créé le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable dénommé « Syndicat des Frémur » issu de la fusion du syndicat de la région du Frémur, du syndicat d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de St Pôtan et Ruca.

• **La commune décide de vendre son Kangoo**

Le véhicule Kangoo acquis pour le transport des repas scolaires n'étant plus utilisé régulièrement, le conseil municipal a décidé de le mettre en vente.

• **Retour sur le repas des aînés du 1^{er} octobre**

Samedi 1er octobre, l'équipe municipale a mis les petits plats dans les grands pour recevoir les aînés de plus de 65 ans à la Salle des Fêtes. Un agréable moment de convivialité animé par la chanteuse Ann-Laora auquel ont participé les deux doyens de la Commune : Elisabeth BOUAN qui fêtera ses 94 ans en décembre et Francis BEUREL qui porte allégiement ses 95 printemps.



• **Des délégués de St-Lormel pour le Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Henri Brehinier (titulaire) et Loïc Daunay (suppléant) ont été désignés au comité de pilotage de la Communauté de Communes Plancoët. La première réunion aura lieu le 24 octobre.

• **Un stagiaire au sein des services techniques communaux**

Pierre Nabucet, qui prépare une licence professionnelle Métiers Techniques des collectivités territoriales, sera présent à partir du 14 novembre pour des périodes de 2 semaines par mois environ jusqu'en juin 2017. Son travail sera principalement axé sur le programme d'accessibilité.

• **Un point sur les travaux à l'église du Bourg :**

Les travaux qui ont démarré les 4 et 5 octobre se poursuivront dans un deuxième temps courant novembre.

• **Suivi des problèmes de fonctionnement de la station d'épuration au Lotissement des Costières**

Concernant les dysfonctionnements de la station d'épuration du lotissement des Costières, des pétitions ont été adressées au Service Public d'Assainissement Non Collectif, qui en a informé Armorique Habitat.

Ce dernier a envoyé une mise en demeure à Eurovia, constructeur de la station.

• **Des travaux au lotissement de Doheneuc**

Côtes d'Armor Habitat va procéder à des travaux de réhabilitation thermique (changement des fenêtres, portes ...). Ils devraient commencer le 4e trimestre 2016 pour une durée de 3 mois dans 5 maisons. Après ces travaux, la Commune procédera à la réfection de la peinture du marquage au sol du parking autour de la place.

• **À propos de la Charte communautaire de "Dinan Agglomération"**

Les élus ont été invités à se prononcer sur la charte communautaire rédigée pour Dinan Agglomération avec la possibilité de proposer des amendements. Il est fait remarquer que le nom « Dinan Agglomération » n'est peut-être pas adapté. Il est en outre regretté que le CIAS ne soit pas repris dans sa globalité et que les mercredis après-midis soient considérés comme temps périscolaire à la charge des communes.

• **Réfection de la voie menant à "La Duchais aux Cavaliers"**

La réfection de la voie menant à « La Duchais aux Cavaliers » a été effectuée. L'indication du lieu-dit « La Ville Mauvoisin » sera à prévoir.

• **ÉLECTIONS 2017 : les dates prévues**

Présidentielles :
23 avril et 7 mai 2017
Législatives : 11 et 18 juin 2017

• **Des travaux de canalisations du Bouillon à Leumenon**

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Fremur effectue des travaux de canalisations du Bouillon à Leumenon

• **Prochain conseil municipal :**

la date sera précisée ultérieurement.
La séance est levée à 22h36
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ **ST LORMEL : TRAVAUX AU BOURG**

Les travaux d'aménagements de sécurité dans le bourg débuteront le 7 Novembre. Une déviation sera mise en place par le Département.

➔ **POSTE À POURVOIR À LANGUÉDIAS**

La commune de Languédias est à la recherche d'une personne pour effectuer une mission de service civique. Contact auprès de la Mairie de Languédias au : 02 96 27 02 77.

Espace Info Énergie

L'espace INFO ENERGIE du Pays de Dinan propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.



Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère au 02 96 87 42 44 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ou à l'adresse mail : infoenergie@pays-de-dinan.org .

Vous pouvez également prendre RDV avec votre conseillère Nathalie Morel au Syndicat mixte du Pays de Dinan : 5, rue Gambetta à Dinan du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Isoler sa toiture : ce qu'il faut savoir

Vous souhaitez réduire vos factures de chauffage et améliorer votre confort ? Dans un logement non isolé, 30% de la

chaleur s'échappent par le toit. C'est, en effet, la partie la plus exposée aux déperditions et donc la première à isoler.

Deux types d'isolation

On distingue deux types d'isolation : **l'isolation des combles perdus** consiste à poser l'isolant directement sur le plancher de combles. Elle peut se faire par soufflage d'isolant disponible en vrac ou par la mise en œuvre d'isolant sous forme de panneau ou rouleau. Dans ce cas, il est conseillé de mettre en œuvre 2 couches d'isolants superposées en losange, afin de limiter les ponts thermiques. Sauf dans le cas d'une dalle béton, il est recommandé d'installer de manière continue sur le sol avant l'isolant une membrane pare-vapeur.

L'isolation des rampants de toiture consiste quant à elle à insérer des lés d'isolant entre les éléments de la charpente. Lorsque la hauteur de toiture le permet, il est préférable de travailler éga-

lement en 2 couches croisées d'isolant afin d'augmenter la performance thermique de l'isolation (augmentation de la résistance thermique de l'isolation et suppression des ponts thermiques induits par les éléments de la charpente). Dans l'idéal, un écran de sous toiture est posé avant l'isolant. Attention ! La ventilation de la couverture est indispensable. Côté chaud de l'isolation vient ensuite le pare vapeur et pour finir le parement.

Les critères de performance

Il existe un grand nombre d'isolants. S'ils présentent à peu près le même pouvoir isolant, ils diffèrent sur bien des aspects. Ainsi leur perméabilité à la vapeur d'eau, leur comportement à l'eau ou capillarité, leur inertie etc. sont des paramètres à prendre en compte afin d'optimiser aussi bien le confort d'hiver que d'été, de réduire ses consommations d'énergie et de réaliser des économies.

La performance thermique de l'isolant s'obtient grâce à la résistance thermique qui est fonction de l'épaisseur du matériau et de sa conductivité thermique. Il est donc recommandé de mettre en place une épaisseur suffisante pour atteindre la résistance thermique minimum exigée par le crédit d'impôt.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :

Programme des espaces jeux

- Jeu. 3 nov. 10h à 11h30 : Pâte à modeler à Plélan-le-Petit
- Lun. 7 nov. 9h30 à 11h : Motricité avec Arnaud à Plélan-le-Petit
- Mar. 8 nov. 10h à 11h30 : Atelier TERRE à Pléven (sur inscription)
- Jeu. 10 nov. 10h à 11h30 : Loto à Corseul
- Mar. 15 nov. 9h30 à 10h30 : Atelier bébés signeurs "Le repas" à Créhen (sur inscription)
- Jeu. 17 nov. 10h à 11h30 : Jeux libres à La Landec
- Sam. 19 nov. : forum assistantes maternelles 2016 à St Brieuc
- Mer. 23 nov. -10h à 11h30 : Motricité à Trébédan
- Jeu. 24 nov. -10h à 11h30 : Gommettes : Plélan-le-Petit
- + d'infos : Mme Marchand au 02.96.80.47.47 rpam@plancoetplelan.fr

Enedis : le compteur Linky

Entre décembre 2015 et décembre 2020 en Bretagne, Enedis (ex-ERDF), votre gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplace l'ensemble des compteurs d'électricité par des compteurs de nouvelle génération communicants : les compteurs Linky.

Ces compteurs offrent de nouveaux services aux habitants. Plus besoin d'être présent : le relevé se fait à distance et devient quotidien. Sans rendez-vous : les interventions techniques courantes (changement de puissance ou de tarif, mise en service) se feront sans dérangement, dans des délais plus rapides (moins de 24h) et seront moins chers. Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. Chaque personne concernée reçoit un courrier d'ENEDIS entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ENEDIS informe le client de son passage 25 jours au moins avant cette même date. Ces entreprises sont facilement identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky ». L'intervention dure environ 30 minutes et n'est pas facturée.

Pour en savoir plus : <http://www.enedis.fr/linky>

Numéro vert Linky : 0800 054 659

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR

Le centre des Restos de Matignon informe que la 1re distribution de la campagne d'hiver se fera le jeudi 1er Déc. de 9h à 11h15 et de 14h à 16h15 et se poursuivra toutes les semaines, même jour, mêmes heures.

Les inscriptions auront lieu le jeu. 24 nov. de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Pour la constitution des dossiers, les documents attestant des ressources et des charges du foyer sont indispensables. Les inscriptions pourront se faire ensuite le

jeudi, jour de distribution.

Les personnes déjà inscrites pour la campagne d'été pourront se réinscrire dès les 3 et 17 nov. aux heures de distribution, soit 9h - 11h15, munies de tous leurs documents.

→ BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en octobre 2000 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date

anniversaire (apporter le livret de famille). Le recensement permet votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

→ MODIFICATION DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Depuis le 3 octobre 2016, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Plancoët Plélan assure l'organisation et la livraison de repas en liaison froide sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

La confection de ces repas s'effectue à la cuisine centrale de Plancoët.

Pour se renseigner et s'inscrire :

- CIAS Plancoët Plélan Service de Portage de Repas à Domicile - 33 rue de la madeleine BP 71 - 22130 PLANCOËT - Tél : 02 96 80 47 47 ou Courriel : cias@plancoetplelan.fr

- Horaires bureaux : les bureaux du CIAS sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le ven. après-midi 16h30 Accueil fermé le mardi après-midi.



Des nouvelles des écoles

Saint-Lormel /Créhen



C'est la rentrée !

Tous les élèves sont bien rentrés à l'école en septembre. De notre côté, à St Lormel, nous accueillons 44 élèves de la toute petite section (2 ans) au CP dans deux classes : TPS PS MS avec Morgane Le Barbier et GS CP avec Nathalie Jézégou Plard. Chaque classe est accompagnée d'une ATSEM pour les maternelles. Chantal Robert chez les petits et Catherine Merdrignac chez les grands (le matin uniquement). Pas

de changement de ce côté-là !

Des projets pour toutes les classes

Nous avons commencé l'année avec nos grands projets : pour les petits, l'année sera consacrée aux animaux (de la terre, les insectes, les animaux passés, ceux de l'air et enfin de la mer) pendant que les grands travailleront sur les grandes périodes historiques. Deux mises en son d'album auront lieu en janvier/février

en musique avec l'intervention de la dumiste Sophie Luzé. Les élèves reverront Benjamin, de la maison de la pêche de Jugon pour un travail sur la rivière et ses habitants.

À Créhen, cette année, de nombreux projets sont également dans les tuyaux. Les élèves des 2 classes espèrent participer à l'action "Je parraine mon jardin", proposée chaque année par le SMAP (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre).

Le but est de créer un petit jardin d'école et d'animer la nouvelle jardinière flambant neuve de la cour de récréation.

Une Fresque sur les murs de la cour

Les élèves travailleront aussi en arts plastiques et visuels à la création d'une nouvelle fresque sur les murs de la cour... conception, préparation, peinture.

Un spectacle Rock'n roll

Et puis la musique ne sera pas en reste. Les 2 classes se lanceront dans le rock'n roll dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'école de musique de Plancoët : une intervenante viendra les aider à préparer un petit spectacle de chansons, incluant de la danse, qu'ils auront la joie de présenter lors de la journée Portes ouvertes du RPI.

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2016-2017 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Club de l'espoir

• Réunions

mardi 8 novembre 2016,
mardi 22 novembre 2016 (14h)

• Loto du Club

mardi 25 octobre 2016



Football club St Lormel

Résultats Championnat

• Dim. 4 septembre 2016

St Lormel FC1 :	1
Plélan Vildé FC3 :	0
St Lormel FC2 :	0
3 Corseul US2 :	3
• Dim. 11 septembre 2016	

• Dim. 11 septembre 2016

St Lormel FC1 :	1
Landehen JS :	2

• Dim. 18 septembre 2016

La Plancocetine 3 :	3
St Lormel FC1 :	1
St Alban FCCP3 :	1

• Dim. 25 septembre 2016

FC Frehel Plurien :	2
St Lormel FC1 :	1

• Dim. 2 octobre 2016

St Lormel FC1 :	3
Pleudihen Stade 3 :	1
St Lormel FC2 :	5

Hénansal HDB 3 :

St Lormel FC1 : 2 ^e	
St Lormel FC2 : 3 ^e	

Suivez toute l'actualité du club sur :

<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Création d'entreprise à Saint-Lormel

M&V Clean

M. CANALE Philippe, de Saint-Lormel a créé une entreprise de lavage sans eau de véhicules, à domicile (rayon de 30km). Il propose un nettoyage intérieur et extérieur de voitures et motos, un service de polissage, de lustrage et de traitement des microrayures et optiques de phares.

Contact : 02 96 80 46 23 ou 06 77 86 67 37

Programmation culturelle

Plancoët Plélan

• « (Même) pas peur du loup ! »

Sam. 5 nov. - 17h - Salle L'Embarcadère à Plélan-le-Petit

• « Le mystère de la chambre jaune » de La

Compagnie Les Feux de l'Harmattan (Théâtre)

Samedi 26 nov - 20h30 -

Salle SolenVal à Plancoët

+ d'Infos : **02.96.84.00.57**
ou sur www.solenval.fr

Amicale laïque :

Lors de son assemblée générale du 7 octobre, un nouveau bureau a été constitué :

Présidente :

Sandrine ROBISSEOUT

Vice-présidente :

Stéphanie LILLINI

Secrétaire : Chloé GRACIA

Vice secrétaire :

Emilie VERNIER

Trésorière : Valérie COCHERIL

Vice trésorière :

Carolie DUFLOS

avec 14 membres actifs.

Repas "Choucroute"

Notez sur vos agendas :

Repas "Choucroute" samedi

19 novembre 2016 à la salle polyvalente de St Lormel.

Association des anciens combattants

Armistice 11 Novembre 1918

Cérémonie du vendredi 11 Novembre 2016 :

• 11h15 : Rendez-vous place de l'Eglise

• 11h30 : Cérémonie au monument aux morts

- Dépôt de gerbe

- Minute de silence

- Discours

- Chorale

• 12h00 : Vin d'honneur organisé par la Mairie

• 12h30 : Repas à la salle des fêtes : l'Amicale des Anciens Combattants convie toutes les personnes qui souhaitent participer à la cérémonie et au repas. (20€ adhérents et 23€ conjointes et non adhérents).

Réponse avant le 31 Octobre 2016.

Réservation : Micky GEORGELIN au 02.96.84.06.17 ou 06.87.60.39.82

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ LANGUES VIVANTES :

L'association Langues Vivantes vous proposera des cours d'anglais ludiques pour jeune public dès le 5 nov. Geneviève Lédée mettra l'accent sur l'utilisation de la langue et la découverte culturelle.

2 niveaux : CP/CE le sam. matin à 10h, CM1/CM2 à 11h15 au centre culturel de Plancoët, 1er étage. Cours de 60 mn, 25 séances d'ici la fin juin. Adhésion à l'association 5€, cotisation annuelle 130€.

2 stages d'anglais pour collégiens et lycéens pendant les vacances de février (2e semaine) et d'avril (1re semaine) 2017. Du lun. au ven., 2h/jour. Intervenante : Cathy Chaussepied (Australienne). Adhésion : 5€, cotisation par semaine de stage : 60€.

Inscription et information : Katrin Merabet, 02 96 84 08 66, efulan@yahoo.fr

➔ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour le faire. Se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.